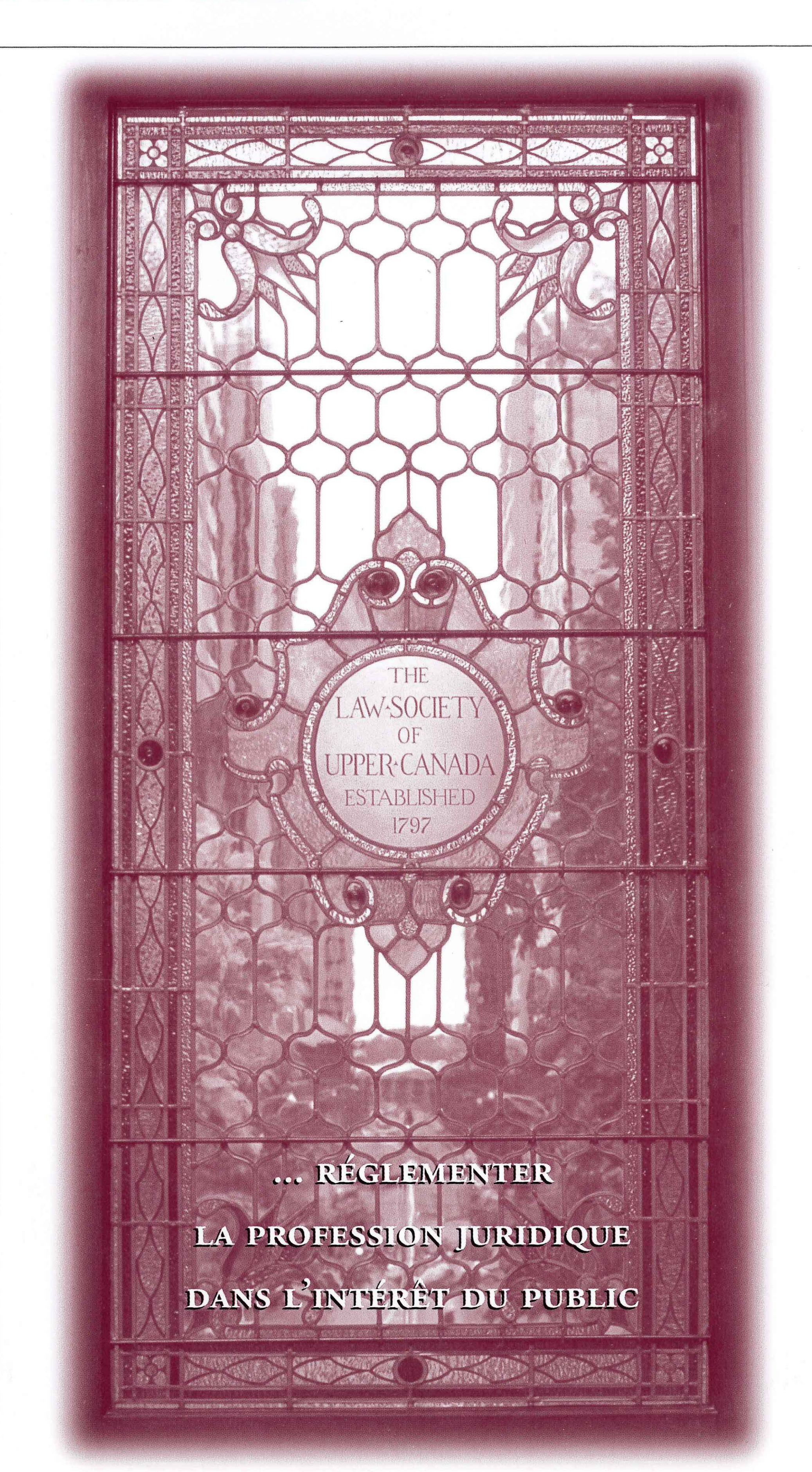
Barreau du Haut-Canada

LET RIGHT PREVAIL

Rapport annuel

Points saillants des finances 2002



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE 2003

LE MERCREDI 7 MAI 2003

OSGOODE HALL, TORONTO

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Rapport sur les activités du Barreau
et des comités du Barreau et du Conseil

Présentation des états financiers

Questions d'intérêt professionnel directement reliées
aux activités du Barreau

Résolutions (aucune n'a été présentée par la profession)



États financiers

2-14 **FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
Analyse de la gestion, rapport des vérificateurs, états financiers et notes complémentaires

15-21 **FONDS D'INDEMNISATION DE LA CLIENTÈLE**
Analyse de la gestion, rapport des vérificateurs, états financiers et notes complémentaires

22-34 **FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**
Analyse de la gestion, rapport des vérificateurs, rapport de l'actuaire, états financiers et notes complémentaires

35-44 **LIBRARYCO INC.**
Analyse de la gestion, rapport des vérificateurs, états financiers et notes complémentaires

Le Fonds d'administration générale du Barreau est composé du fonds non grevé d'affectations, des fonds grevés d'affectations destinés à des fins précises par le Conseil, et des fonds de dotation détenus en fiducie. Les transactions d'immobilisations sont inscrites dans le fonds d'immobilisations. La cotisation annuelle au Barreau est calculée à partir des exigences financières des fonds grevés d'affectations et du fonds non grevé d'affectations.

SOLDES DE FONDS, PRODUITS ET CHARGES

Les soldes des fonds, produits et charges présentent les résultats des opérations grevées d'affectations et non grevées d'affectations du Barreau. Le fonds non grevé d'affectations a terminé l'exercice avec un excédent de 4,7 millions de dollars.

Cotisations

Le produit des cotisations a diminué d'environ 691 000 $ par rapport à 2001. Cela s'explique par une réduction de 7 % de la cotisation annuelle, compensée par une augmentation du nombre de membres.

Produits et charges du Cours de formation professionnelle

Les produits et charges du Cours de formation professionnelle ont diminué de 1,7 million de dollars par rapport à 2001 et les charges ont diminué de 1,5 million de dollars avec la fin de la double cohorte des étudiants inscrits au programme.

Charges du perfectionnement professionnel

Les charges du perfectionnement professionnel ont augmenté de 625 000 $ en 2002, en raison d'une augmentation de 38 % de la fréquentation des activités de formation permanente. Elles ont cependant été compensées par l'augmentation de 1,1 million de dollars des produits de la formation permanente en 2002.

Autres produits

Les autres produits ont diminué de 2,2 millions de dollars, dont 1,3 million en raison du prélèvement direct par LibraryCo Inc. des subventions de la Fondation du droit de l'Ontario aux bibliothèques de comté et de district. D'autres produits ont diminué, notamment ceux du service d'Assistance-avocats, des services de traiteurs, des événements, du service de l'équité, du service de bibliothèque et de l'agrément.

Revenu des placements

Le revenu des placements a augmenté de 202 000 $ en 2002. Les produits du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle ont augmenté de 600 000 $ mais les placements du Barreau ont diminué de 412 000 $, reflétant des rendements de placement à court terme plus bas.

Charges de la réglementation professionnelle

Les charges de réglementation ont diminué de 573 000 $ en 2002 par rapport à 2001. Cela s'explique surtout par des charges de contentieux exceptionnelles en 2001.

Autres charges

Les autres charges ont augmenté de 820 000 $ en 2002 en raison d'une augmentation des provisions pour créances douteuses et des dépenses pour éventualités.

Charges d'installations

Les charges d'installations pour 2002 ont augmenté de 592 000 $ par rapport à 2001 en raison des coûts additionnels de sécurité, des réparations intensives et de l'entretien à Osgoode Hall ainsi que des frais de service public plus élevés.

BILAN

Encaisse et placements

Le bilan du Fonds d'administration générale du Barreau continue de s'améliorer en raison de sa politique de maintien d'une réserve de fonds de roulement et d'immobilisations de deux mois qui fait augmenter son encaisse. De plus, il y a eu une augmentation sensible des cotisations de l'année suivante payées avant le 31 décembre 2002 (2,6 millions de dollars). L'encaisse et les placements à la fin de l'exercice 2002 atteignent environ 24,9 millions de dollars par rapport à 17,7 millions en 2001. Les placements du Fonds d'administration générale du Barreau sont investis dans des produits de haute qualité à terme de moins d'un an. Le portefeuille se compose actuellement d'acceptations bancaires pour environ 70 %, et de bons du trésor et d'encaisse de réserve du gouvernement du Canada, pour environ 30 %.

Immobilisations

Les immobilisations du Barreau sont surtout composées de ses immeubles et d'équipement informatique. Ces immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile pour des périodes variant entre trois et trente ans. Les acquisitions de biens immobilisés sont surtout financées par le fonds d'immobilisations à l'aide d'une cotisation annuelle. En 2002, cette cotisation était fixée à 75 $ par membre, inchangée depuis 2001.

Produit constaté d'avance

L'augmentation importante du produit constaté d'avance par rapport à 2001 est presque entièrement liée aux cotisations annuelles des membres. Pas moins de 4,3 millions de dollars en cotisations de 2003 ont été prélevés avant le 31 décembre 2002, comparativement à 1,7 million en cotisations de 2002 prélevées avant le 31 décembre 2001.

Fonds en fiducie non réclamés

Pour la première fois au bilan, on trouve des montants liés aux transferts, au Barreau, de soldes de fonds en fiducie non réclamés auprès des membres du Barreau, selon les conditions de la *Loi sur le Barreau*. Le Barreau détient et gère ces fonds à perpétuité, et verse le revenu net des transferts de fonds à la Fondation du droit de l'Ontario chaque année.

Soldes des fonds

Les soldes des fonds accumulés ont augmenté de 3,8 millions de dollars et atteint 32,3 millions de dollars en 2002 alors que la réserve de fonds de roulement et le fonds d'immobilisations ont été augmentés par des transferts sur l'excédent.

États financiers

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DU BARREAU DU HAUT-CANADA,

Nous avons vérifié le bilan du FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU BARREAU DU HAUT-CANADA au 31 décembre 2002 et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration générale au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice 2001 ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 14 février 2003

LET RIGHT PREVAIL

États financiers

Bilan

En milliers de dollars

Au 31 décembre	**2002**	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	**24 928**	17 718
Débiteurs *(note 3)*	**1 952**	1 560
Frais payés d'avance	**173**	212
Total de l'actif à court terme	**27 053**	19 490
Immobilisations *(note 4)*	**17 345**	17 408
Total de l'actif	**44 398**	36 898
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer *(note 5)*	**7 138**	6 401
Produits reportés	**4 514**	1 957
Total du passif à court terme	**11 652**	8 358
Fonds en fiducie non réclamés *(note 6)*	**435**	–
Total du passif	**12 087**	8 358
SOLDES DES FONDS		
Fonds non affectés	–	3 959
Fonds affectés		
Fonds de réserve de fonds de roulement	**7 975**	3 258
Bibliothèques de comté	**553**	333
Capital	**5 543**	2 492
Fonds investis en immobilisations	**17 345**	17 408
Apprentissage à l'aide de la technologie	**62**	139
Allocations remboursables	**338**	445
Fonds de dotation	**495**	506
Fonds affectés	**32 311**	24 581
Total des soldes des fonds	**32 311**	28 540
Total du passif et des soldes des fonds	**44 398**	36 898

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du Conseil,

le trésorier,

le président du Comité des finances et de la vérification,

États financiers

État des produits et des charges

En milliers de dollars

Exercice terminé le 31 décembre

	2002			2001
	Fonds non affectés	**Fonds affectés**	**Total**	Total
PRODUITS				
Cotisations	27 981	7 757	**35 738**	36 429
Cours de formation professionnelle	8 372	–	**8 372**	10 082
Formation permanente	3 103	–	**3 103**	2 016
Autres *(note 7)*	4 535	–	**4 535**	6 700
Revenu de placements	3 336	14	**3 350**	3 148
Total des produits	47 327	7 771	**55 098**	58 375
CHARGES				
Réglementation professionnelle	8 340	–	**8 340**	8 913
Administration	7 255	–	**7 255**	6 971
Cours de formation professionnelle	6 348	–	**6 348**	7 918
Perfectionnement professionnel	5 470	–	**5 470**	4 845
Autres *(note 8)*	5 435	–	**5 435**	4 615
Centre de service à la clientèle	3 137	–	**3 137**	3 070
Locaux	2 883	–	**2 883**	2 291
Grande Bibliothèque	2 827	–	**2 827**	2 611
Politiques et services juridiques	2 092	–	**2 092**	1 897
Communications	1 238	–	**1 238**	1 020
Équité	752	–	**752**	850
Bibliothèques de comté	–	5 408	**5 408**	8 394
Capital	–	1 264	**1 264**	696
Amortissement des immobilisations	–	1 698	**1 698**	2 147
Apprentissage à l'aide de la technologie	–	77	**77**	171
Allocations remboursables	–	209	**209**	96
Fonds de dotation	–	23	**23**	6
Total des charges	45 777	8 679	**54 456**	56 511
Moins : Charges imputées au Fonds d'indemnisation de la clientèle *(note 1)*	3 129	–	**3 129**	3 585
Charges nettes	42 648	8 679	**51 327**	52 926
Excédent (déficit)	4 679	(908)	**3 771**	5 449

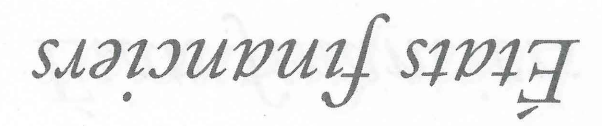
Se reporter aux notes complémentaires.

État de l'évolution des soldes des fonds

En milliers de dollars
Exercice terminé le 31 décembre

	2002										2001
		FONDS AFFECTÉS									
	Fonds non affectés	Réserve de fonds de roulement	Bibliothèques de comté	Capital	Investis en immobilisations	Apprentissage à l'aide de la technologie	Allocations remboursables	Fonds de dotation	Total des fonds affectés	Total	Total
Soldes des fonds au début de l'exercice	**3 959**	**3 258**	**333**	**2 492**	**17 408**	**139**	**445**	**506**	**24 581**	**28 540**	**23 091**
Produits	47 327	–	5 628	2 029	–	–	102	12	**7 771**	**55 098**	**58 375**
Charges	42 648	–	5 408	1 264	1 698	77	209	23	**8 679**	**51 327**	**52 926**
Excédent (déficit)	**4 679**	**–**	**220**	**765**	**(1 698)**	**(77)**	**(107)**	**(11)**	**(908)**	**3 771**	**5 449**
Virements interfonds											
Virement au fonds de capital	(3 921)	–	–	3 921	–	–	–	–	**3 921**	–	–
Capitalisation d'immobilisations	–	–	–	(1 635)	1 635	–	–	–	**–**	–	–
Virement à la réserve de fonds de roulement	(4 717)	4 717	–	–	–	–	–	–	**4 717**	–	–
Total des virements interfonds	**(8 638)**	**4 717**	**–**	**2 286**	**1 635**	**–**	**–**	**–**	**8 638**	**–**	**–**
Soldes des fonds à la fin de l'exercice	**–**	**7 975**	**553**	**5 543**	**17 345**	**62**	**338**	**495**	**32 311**	**32 311**	**28 540**

Se reporter aux notes complémentaires.





États financiers

État des flux de trésorerie

En milliers de dollars *Exercice terminé le 31 décembre*	**2002**	2001
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent du Fonds d'administration générale	**3 771**	5 449
Élément sans mouvement de fonds :		
Amortissement des immobilisations	**1 698**	2 147
Autres fonds provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement :		
Débiteurs	**(392)**	325
Frais payés d'avance	**39**	64
Créditeurs et charges à payer	**737**	1 080
Produits reportés	**2 557**	(1 956)
Apport au Fonds – fonds en fiducie non réclamés	**435**	–
Total des activités de fonctionnement	**8 845**	7 109
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	**(1 635)**	(1 829)
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	**7 210**	5 280
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	**17 718**	12 438
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**24 928**	17 718

Se reporter aux notes complémentaires.



Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002
(En dollars, sauf indication contraire)

1. Description du Fonds

Le Barreau du Haut-Canada (le « Barreau ») a été fondé en 1797, puis constitué en personne morale en 1822 avec la promulgation de la *Loi sur le Barreau*. Le Barreau a pour mission de réglementer la profession juridique dans l'intérêt du public. Aux fins de la promotion de la justice et de la primauté du droit, le Barreau veille à ce que les avocats et les avocates qui sont au service de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie, et il défend l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession juridique. C'est à l'organe directeur du Barreau, le Conseil, qu'incombe la réalisation de cette mission.

La *Loi de 1998 modifiant la Loi sur le Barreau* a reçu la sanction royale en décembre 1998 et est entrée en vigueur le 1er février 1999. Cette loi apporte des modifications profondes et importantes à la *Loi sur le Barreau*, en restructurant notamment le modèle de réglementation de la profession en fonction des pouvoirs qu'elle prévoit. Ainsi, elle autorise le Barreau à adopter des règlements, des règlements administratifs et des règles de pratique et de procédure pour régir toutes les instances prévues par la Loi. Le Barreau n'est pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices ni à la taxe sur le capital car il est une société sans but lucratif. Les présents états financiers représentent la situation financière et les résultats du Fonds d'administration générale du Barreau du Haut-Canada, qui comprend certains fonds grevés d'affectations d'origine interne; ils ne visent toutefois pas à représenter la totalité des éléments d'actif et de passif sur lesquels le Barreau du Haut-Canada a le contrôle.

Des états financiers distincts ont été préparés pour les entités apparentées suivantes qui ne sont pas comprises dans les états financiers du Fonds d'administration générale :

Fonds d'indemnisation de la clientèle
Le Barreau administre le Fonds d'indemnisation de la clientèle (le « Fonds d'indemnisation ») conformément à l'article 51 de la *Loi sur le Barreau* pour dédommager des personnes ayant subi des pertes en raison de la malhonnêteté de tout membre relativement à l'exercice du droit par ce membre ou relativement à toute fiducie confiée au membre. Le Fonds d'indemnisation est financé par les cotisations annuelles des membres et le revenu de ses placements. Les cotisations versées au Fonds d'administration générale sont déclarées par le Fonds d'indemnisation en tant que produits. Le Fonds d'indemnisation rembourse au Fonds d'administration générale certains frais d'administration, des frais de vérification ponctuelle et une partie des frais des services d'enquête et de discipline du Barreau. En 2002, ces frais ont totalisé 3 129 000 $ (3 585 000 $ en 2001).

Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle et compagnie d'assurances responsabilité civile professionnelle
Le Barreau offre une assurance responsabilité civile professionnelle à la profession juridique grâce au Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle (le « Fonds d'ARCP ») et à la compagnie d'assurances du nom de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« LawPRO »). Le Fonds d'ARCP a été établi à l'origine dans les comptes du Barreau afin de comptabiliser les réclamations et les frais d'assurance ainsi que les cotisations connexes et leur placement. Avant le 1er juillet 1990, plusieurs assureurs offraient le programme d'assurance responsabilité professionnelle,

mais depuis cette date, il a été pris en charge par LAWPRO. LAWPRO est une filiale en propriété exclusive du Barreau qui a été constituée en 1990 et qui est autorisée à fournir des assurances responsabilité professionnelle et des assurances de titres aux avocates et avocats. Chaque année, le fonds d'ARCP verse au fonds d'administration générale un revenu dérivé de son excédent, totalisant 2 600 000 $ en 2002 (2 000 000 $ en 2001) qui a été porté au poste Revenu de placements du Fonds d'administration générale.

Library Co Inc.

Library Co Inc. est une filiale sans but lucratif en propriété exclusive du Barreau. LibraryCo Inc. a d'abord été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario le 20 décembre 2000. Une autre société du même nom lui a succédé le 12 avril 2001. La société a émis 100 actions ordinaires avec droit de vote en faveur du Barreau pour 100 $ et 100 actions spéciales au bénéfice de l'Association des bâtonniers de comtés et de districts pour 100 $. Les détenteurs d'actions spéciales ont le droit d'élire un administrateur.

Le Barreau recueille des fonds pour les bibliothèques de comté et de district. Le Conseil destine ces fonds grevés d'affectations d'origine interne aux bibliothèques de droit pour leur permettre de financer leur fonctionnement annuel et tout projet approuvé par le Conseil. LibraryCo Inc. a été créée pour administrer la distribution de ces fonds au nom du Barreau et pour élaborer des politiques, des procédures, des directives et des normes sur la prestation des services des bibliothèques de comté en Ontario.

Fondation du Barreau

La Fondation du Barreau, un organisme sans but lucratif enregistré, a été constituée par lettres patentes en octobre 1962. La Fondation du Barreau a pour mission d'encourager et de promouvoir la formation juridique en Ontario, de venir en aide aux étudiants en droit en Ontario, de restaurer et de préserver des biens-fonds d'importance historique pour le patrimoine juridique canadien et de recevoir, à titre de legs, des titres de propriétés et des objets qui présentent un intérêt pour le patrimoine juridique canadien, de maintenir une collection d'ouvrages qu'elle met à la disposition des établissements d'enseignement canadiens, ainsi que de recevoir des dons et de maintenir un fonds en vue de soulager la pauvreté en fournissant des repas aux personnes dans le besoin. Le Barreau fournit gratuitement les installations, la gestion, la comptabilité, les services de sécurité et d'autres services à la Fondation.

Fondation du droit de l'Ontario

La Fondation du droit de l'Ontario a été créée dans le but d'encaisser les intérêts gagnés sur les fonds détenus dans les comptes mixtes en fiducie des avocats et avocates et d'établir et de maintenir un fonds qui servira à des fins de formation et de recherche juridiques, d'aide juridique et d'établissement, d'entretien et de fonctionnement de bibliothèques de droit. Au cours de 2002, la Fondation du droit de l'Ontario a versé au Fonds d'administration générale du Barreau 1 300 000 $ (1 300 000 $ en 2001) pour administrer le Cours de formation professionnelle du Barreau et 45 000 $ (45 000 $ en 2001) pour les programmes de patrimoine juridique.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif publiées par l'Institut canadien des comptables agréés, à l'aide de la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Description des fonds

Le *Fonds non affecté* représente les activités d'administration et de prestation des programmes du Barreau. Il fait état des ressources non affectées.



Le *Fonds de réserve de fonds de roulement* vise à assurer le financement permanent des activités du Barreau. Ce Fonds est grevé d'affectations d'origine interne par le Conseil et son solde suffit pour financer les dépenses de fonctionnement du Barreau pendant deux mois au maximum. Au 31 décembre 2002, le solde était de 7 975 000 $ (3 258 000 $ en 2001).

Les fonds accumulés par le Barreau pour le *Fonds des bibliothèques de comté* visent les bibliothèques de droit de comté. Ces fonds sont comptabilisés à titre de fonds affectés du Barreau. Le Barreau verse des sommes à LibraryCo Inc. sur une base préétablie. Chaque année, les sommes recueillies qui excèdent les besoins pour l'exercice en cours sont conservées par le Barreau et inscrites au solde du Fonds. Ce solde sert à réduire le montant des cotisations des membres des exercices suivants. Au 31 décembre 2002, le solde était de 553 000 $ (333 000 $ en 2001). De ce montant, 333 000 $ serviront à réduire le montant de la cotisation des membres pour 2003.

Le *Fonds de capital* fait état des fonds que le Conseil a grevés d'affectations d'origine interne en les consacrant à l'acquisition d'immobilisations et d'outils technologiques et d'amélioration. Tous les ans, le Barreau met sur pied des projets d'immobilisations à Osgoode Hall et dans ses autres bâtiments et détermine les besoins en achats et en amélioration de matériel technologique. Il en assure le financement approprié par l'intermédiaire d'une cotisation imposée aux membres.

L'amortissement, les acquisitions ou les dépenses d'immobilisations sont portés au *Fonds investi en immobilisations.*

Le *Fonds d'apprentissage à l'aide de la technologie* fait état des ressources réservées à la mise au point et à l'exploitation d'outils technologiques utiles au Cours de formation professionnelle. Le Fonds est grevé d'affectations d'origine interne par le Conseil.

Le *Fonds d'allocations remboursables* a été créé par le Conseil en 2001. Chaque année, le Fonds est financé par la cotisation des membres. Ce programme aide à financer les frais de scolarité et de subsistance d'étudiants et étudiantes et se fonde sur la capacité d'une ou d'un étudiant à rembourser la somme dans une période donnée après qu'il ou elle a cessé de participer au Cours de formation professionnelle. Un comité formé de membres du personnel analyse les demandes et prend des décisions sur celles-ci selon des directives données par le Conseil.

Le Barreau administre deux *Fonds de dotation.* La Fiducie du Barreau a été constituée conformément aux conditions de la dotation pour permettre au Barreau d'octroyer des prix, des bourses et des dons aux étudiants et étudiantes du Cours de formation professionnelle qui le méritent. Le Fonds J. Shirley Denison a été constitué pour venir en aide aux membres et anciens membres qui éprouvent des difficultés financières. Les apports aux fins de dotation sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation. En 2002, le Barreau n'a reçu aucun apport aux fins de dotation.

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont des montants déposés et investis dans des instruments de placement à court terme (moins d'un an) conformément à la politique de placement du Barreau. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Le revenu de placement, à l'exception du revenu gagné sur les fonds détenus en dotation, est versé et inscrit dans le Fonds non affecté.

Immobilisations

Les terrains, les bâtiments, les améliorations importantes aux bâtiments, le mobilier, le matériel ainsi que le matériel et les logiciels informatiques sont présentés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé

États financiers

et des subventions. L'amortissement est passé en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative d'utilisation des éléments d'actif comme suit :

Bâtiments	30 ans
Améliorations aux bâtiments	3 à 10 ans
Mobilier, matériel et matériel et logiciels informatiques	3 à 5 ans

Constatation des produits

Les apports affectés qui sont liés au fonctionnement général sont comptabilisés comme produits du Fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés comme produits du fonds affecté pertinent. Les apports non affectés sont constatés comme produits du Fonds non affecté dans l'exercice de leur réception ou comme débiteurs si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Collections

Le Barreau possède une collection de documents de référence et de recherche juridiques ainsi qu'une collection de portraits et de sculptures. Le coût des pièces qui viennent s'ajouter aux collections est passé en charges au fur et à mesure des achats. Aucune valeur n'est inscrite dans les présents états financiers pour les articles ayant fait l'objet de dons.

Services bénévoles

Le fonctionnement du Barreau dépend des services bénévoles des membres du Conseil et des autres membres de la profession. Ces services sont reçus gratuitement et, par conséquent, aucune valeur n'a été incluse dans les présents états financiers.

Instruments financiers

La juste valeur estimative de l'encaisse et des placements à court terme, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs, des charges à payer et des produits reportés correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance relativement courte de ces instruments.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date du bilan et les produits et les charges constatés au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent certains montants à recevoir des entités apparentées suivantes :

	2002	2001
Fonds d'indemnisation de la clientèle	**741 558**	141 406
LibraryCo Inc.	**82 883**	
La Fondation du Barreau	-	13 864
La Fondation du droit de l'Ontario	**357 900**	601 053
L'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats	**17 200**	9 703
	1 199 541	766 026

4. Immobilisations

Au 31 décembre 2002 *(en milliers de dollars)*	Coût	Amortissement cumulé	**Montant Net**
Terrains et bâtiments	27 946	15 472	**12 474**
Améliorations aux bâtiments	5 466	1 680	**3 786**
Mobilier, équipement, matériel informatique et logiciels	2 937	1 852	**1 085**
	36 349	19 004	**17 345**

Au 31 décembre 2001 *(en milliers de dollars)*	Coût	Amortissement cumulé	**Montant Net**
Terrains et bâtiments	27 946	14 882	**13 064**
Améliorations aux bâtiments	4 091	1 458	**2 633**
Mobilier, équipement, matériel informatique et logiciels	8 425	6 714	**1 711**
	40 462	23 054	**17 408**

5. Créditeurs

Les créditeurs comprennent une somme de 4 475 $ (0 $ en 2001) payable à la Fondation du Barreau.

6. Fonds en fiducie non réclamés

L'article 59.6 de la *Loi sur le Barreau* permet au membre qui détient une somme en fiducie pour une personne ou en son nom depuis au moins deux ans de demander la permission, conformément aux règlements administratifs, de verser cette somme au Barreau. Le Barreau détient en fiducie à perpétuité la somme qui lui est versée pour régler les demandes des personnes qui y ont droit. Sous réserve de certaines dispositions de la Loi qui permettent au Barreau de recouvrer des frais associés à l'administration de ces fonds, tous les revenus produits par les sommes détenues en fiducie sont versés à la Fondation du droit de l'Ontario. Les sommes détenues en fiducie totalisent 435 000 $ (0 $ en 2001).

7. Autres produits

Le Barreau tire d'autres produits des recueils de jurisprudence de l'Ontario, de ses services de traiteur, d'Assistance-avocats, de l'agrément des spécialistes et autres.

8. Autres charges

Les cotisations à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, à l'Association des bâtonniers de comtés et de districts, les assurances, les honoraires, les débours relatifs aux activités de gouvernance, les indemnités de départ et autres frais généraux font partie des autres charges.

9. Régime de retraite

Le Barreau offre un régime de retraite à cotisations déterminées au personnel admissible. Le Barreau verse des cotisations égales à celles de son personnel. Pour l'exercice 2002, la charge de retraite du Fonds d'administration générale du Barreau s'est élevée à 800 359 $ (714 069 $ en 2001).

10. Engagements

Le Barreau s'est engagé à verser des loyers mensuels pour du matériel et des installations aux termes de contrats de location dont les échéances varient jusqu'à la fin d'avril 2005. Les versements mensuels globaux pour les trois prochains exercices s'établissent comme suit :

Année	En milliers de dollars
2003	321
2004	338
2005	118
Total	777

11. Passif éventuel

Diverses réclamations ou réclamations potentielles contre le Barreau n'ont pas encore fait l'objet de jugements. Il est donc impossible d'évaluer l'issue de ces réclamations. La direction est d'avis, selon l'information présentement disponible, qu'il est peu probable que tout passif non couvert par les assurances ait une incidence importante sur la situation financière du Barreau.

12. Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice courant.

Le Fonds d'indemnisation de la clientèle a bénéficié d'une deuxième année consécutive de réclamations modérées. Cela a contribué à une augmentation de 1,3 million de dollars du solde de fin d'exercice du Fonds, qui est ainsi passé de 13,6 millions à 14,9 millions de dollars.

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET VARIATIONS DANS LE SOLDE

Produits

Cotisations

Grâce à la diminution des indemnités versées sur le Fonds d'indemnisation au cours des dernières années, on a pu réduire la cotisation de 379 $ par membre en 2001 à 290 $ en 2002.

Revenu des placements

Le revenu tiré des placements du Fonds d'indemnisation de la clientèle en 2002 a diminué à cause des taux de rendement relativement plus faibles des placements à revenu fixe et de la faiblesse continue du marché des actions. Cette dernière a entraîné la prise d'une provision de 320 000 $ en prévision de la baisse de la valeur des placements en actions. Le total du revenu des placements est passé de 1,3 million de dollars en 2001 à 542 000 $ en 2002.

Charges

Subventions nettes

Les charges de subventions sont passées de 1,4 million de dollars en 2001 à 2,8 millions de dollars en 2002, surtout à cause d'une augmentation de la réclamation moyenne et des indemnités versées à la suite des réclamations.

Autres charges

Les charges de fonctionnement du Fonds d'indemnisation de la clientèle sont conformes à celles de 2001, à l'exception de l'assurance couvrant les réclamations supplémentaires. En 2002, la couverture a été réduite dans le cadre d'une réduction de la prime.

BILAN

Encaisse et placements à court terme

Le bilan du Fonds d'indemnisation de la clientèle continue de se renforcer et les produits dépassent les charges pour la deuxième année. L'encaisse et les placements à court terme ont augmenté de 3,1 millions de dollars pour passer à 12,2 millions de dollars, grâce à l'excédent et à des indemnités réelles moins élevées. Les placements à court terme du Fonds sont investis dans les acceptations bancaires, les bons du trésor et l'encaisse de réserve du gouvernement du Canada.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille du Fonds d'indemnisation de la clientèle qui atteignent 13,9 millions de dollars sont investis dans des produits à revenu fixe de haute qualité et des actions qui offrent un potentiel de rendement à long terme.

Créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs et les charges à payer du Fonds d'indemnisation de la clientèle ont augmenté d'environ 568 000 $ par rapport à 2001 en raison d'écarts dans les dates de transfert entre le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration générale du Barreau.

Réserve pour les indemnités non versées

La réserve pour les indemnités non versées a augmenté de 1,5 million de dollars, pour atteindre 10,7 millions de dollars, en raison du cheminement différent des réclamations. Les réclamations couvertes en 2002 étaient de 2,6 millions de dollars (1,9 million en 2001) et les indemnités versées étaient de 1,3 million (2,7 millions en 2001). Les volumes traités ont été raisonnablement cohérents. C'est la composition des diverses réclamations qui a mené à des paiements globaux moins élevés durant l'année.

Solde des fonds

Le solde des fonds est de 14,9 millions de dollars (13,6 millions en 2001) en raison des résultats favorables des opérations et de réclamations couvertes qui ont été inférieures aux prévisions en matière de cotisations.

États financiers

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DU BARREAU DU HAUT-CANADA,

Nous avons vérifié le bilan du FONDS D'INDEMNISATION DE LA CLIENTÈLE DU BARREAU DU HAUT-CANADA au 31 décembre 2002 et les états des produits et des charges et de l'évolution du solde du fonds, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice 2001 ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 14 février 2003

Bilan

En milliers de dollars *au 31 décembre*	**2002**	2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	**12 230**	9 104
Intérêts et autres débiteurs	**150**	145
Total de l'actif à court terme	**12 380**	9 249
Placements de portefeuille, au coût amorti (valeur marchande – 14 291 $; 14 171 $ en 2001)	**13 973**	13 744
Total de l'actif	**26 353**	22 993
PASSIF ET SOLDE DU FONDS		
Créditeurs et charges à payer *(note 4)*	**744**	176
Provision pour indemnités non versées	**10 681**	9 202
Total du passif	**11 425**	9 378
Solde du fonds	**14 928**	13 615
Total du passif et du solde du fonds	**26 353**	22 993

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du Conseil,

le trésorier,

le président du Comité des finances et de la vérification,

États financiers

État des produits et des charges et de l'évolution du solde du fonds

En milliers de dollars *Exercice terminé le 31 décembre*	**2002**	2001
PRODUITS		
Cotisations	**7 847**	10 052
Revenu de placements	**542**	1 267
Total des produits	**8 389**	11 319
CHARGES		
Indemnités versées	**1 321**	2 678
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités non versées	**1 479**	(506)
Recouvrements	**(30)**	(724)
Charges nettes pour les indemnités	**2 770**	1 448
Vérifications ponctuelles	**1 565**	1 596
Frais partagés des services d'enquêtes et de discipline	**1 021**	1 162
Frais d'administration	**667**	1 120
Assurances	**535**	1 190
Salaires et charges sociales	**458**	431
Honoraires d'avocats	**51**	68
Honoraires d'arbitres et de sténographes judiciaires	**9**	3
Total des charges	**7 076**	7 018
Excédent	**1 313**	4 301
Solde du Fonds au début de l'exercice	**13 615**	9 314
Solde du Fonds à la fin de l'exercice	**14 928**	13 615

Se reporter aux notes complémentaires.



État des flux de trésorerie

En milliers de dollars

Exercice terminé le 31 décembre	**2002**	2001
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent	**1 313**	4 301
Éléments sans mouvement de fonds :		
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités non versées	**1 479**	(506)
Provision pour moins-value des placements de portefeuille	**320**	–
Autres fonds provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement :		
Débiteurs	**(5)**	308
Créditeurs et charges à payer	**568**	3
Total des activités de fonctionnement	**3 675**	4 106
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Placements de portefeuille	**(549)**	(247)
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	**3 126**	3 859
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	**9 104**	5 245
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**12 230**	9 104

Se reporter aux notes complémentaires.

États financiers

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

(En dollars, sauf indication contraire)

1. Description du Fonds

Le Barreau du Haut-Canada (le « Barreau ») administre le Fonds d'indemnisation de la clientèle (le « Fonds ») conformément à l'article 51 de la *Loi sur le Barreau* pour dédommager les personnes ayant subi des pertes en raison de la malhonnêteté de tout membre relativement à l'exercice du droit par ce membre ou relativement à toute fiducie confiée au membre. Le Fonds est financé par les cotisations annuelles des membres et le revenu de ses placements.

Le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices ni à la taxe sur le capital car il est un fonds du Barreau, société sans but lucratif.

Certains services du Fonds sont financés par le Fonds d'administration générale du Barreau. Le Fonds d'indemnisation de la clientèle rembourse au Fonds d'administration certains frais d'administration, des frais de vérification ponctuelle et une partie des frais des services d'enquêtes et de discipline du Barreau. Les charges pour l'exercice s'élèvent à 3 129 000 $ (3 585 000 $ en 2001).

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif publiées par l'Institut canadien des comptables agréés, à l'aide de la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Le Fonds fait état de la prestation des programmes, de l'administration et du versement d'indemnités du Fonds. Le Fonds est grevé d'affectations en vertu de la *Loi sur le Barreau.*

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont des montants déposés et investis dans des instruments de placement à court terme (moins d'un an) conformément à la politique de placement du Barreau. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont présentés au coût, déduction faite de l'amortissement des primes et des escomptes. Les placements sont composés d'un portefeuille diversifié d'obligations de gouvernements et de sociétés, et d'actions canadiennes et américaines, conformément à la politique de placement du Barreau. Le placement est réduit pour tenir compte d'une moins-value durable.

Indemnités

En vertu du paragraphe 51(5) de la *Loi sur le Barreau*, le versement d'indemnités du Fonds se fait à la discrétion du Conseil, organe directeur du Barreau. Les indemnités versées sont assujetties à un plafond de 100 000 $ par demandeur. Une provision pour indemnités non versées est inscrite comme un passif au bilan. Cette provision représente une estimation de la valeur actualisée des indemnités qui seront versées

pour les réclamations non traitées et les frais d'administration connexes déterminés par un actuaire. La charge nette relative aux indemnités représente les indemnités versées au cours de l'exercice plus le gain et la perte actuariels de l'exercice en cours relatifs à la provision pour indemnités non versées, déduction faite des recouvrements. Le Fonds a maintenu des assurances relatives aux réclamations cumulatives d'une somme supérieure à 10 000 000 $ jusqu'à concurrence de 20 000 000 $. Chaque année, des évaluations actuarielles sont réalisées pour déterminer les niveaux appropriés d'assurance dont le Fonds doit se prévaloir.

Instruments financiers

La juste valeur estimative de l'encaisse et des placements à court terme, des intérêts et autres débiteurs ainsi que des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance relativement courte de ces instruments.

3. Incertitude relative à la mesure

L'évaluation des indemnités non versées tient compte du résultat combiné d'événements qui ne se sont pas encore produits. Ces évaluations comportent une incertitude inhérente qui, par conséquent, limite leur exactitude. La matérialisation de pertes futures peut différer de ces estimations. La provision ne tient pas compte des modifications imprévues dans les contextes juridiques et économiques dans lesquels sont réglées les réclamations, ni des motifs de pertes qui ne sont pas déjà reflétés dans les données historiques. La direction estime que les techniques utilisées et les hypothèses formulées sont appropriées et que les conclusions obtenues sont raisonnables étant donné les renseignements présentement disponibles. Les estimations des indemnités non versées sont passées en revue au moins une fois par année par un actuaire et, lorsque des ajustements s'avèrent nécessaires, ils sont reflétés dans les résultats de l'exercice en cours.

4. Créditeurs

Les créditeurs comprennent une somme de 741 558 $ (141 406 $ en 2001) payable au Fonds d'administration générale du Barreau.

5. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée au cours de l'exercice courant.

PRODUITS ET CHARGES ET EXCÉDENT

En 2002, le Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle a généré un excédent de 20,3 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 5 millions de dollars par rapport à 2001. Les charges totales ont diminué de 4,3 millions de dollars en 2002 alors que les produits sont demeurés relativement constants à 106 millions de dollars.

Cotisations

Les cotisations ont légèrement augmenté en 2002 en passant de 74,8 millions de dollars à 75 millions de dollars. L'augmentation résulte de deux facteurs compensatoires : la cotisation de base des membres au programme de responsabilité professionnelle de l'Ontario a baissé de 100 $ par avocat, et le nombre de membres assurés a continué d'augmenter.

Autres primes d'assurances

Les autres primes d'assurances sont passées de 6,9 millions de dollars en 2001 à 7,8 millions de dollars en 2002 en raison de la croissance des programmes non obligatoires, dont l'assurance de titres et l'excédent au titre de la couverture de responsabilité civile professionnelle.

Commissions de réassurance

LAWPRO tire des commissions de base de la partie de la prime cédée aux réassureurs, en plus de commissions additionnelles pour des résultats rentables. L'augmentation de presque 3 millions de dollars constatée en 2002 s'explique par ces commissions sur les bénéfices, reflétant les résultats positifs sur les réserves de réclamations des années précédentes.

Revenu de placements

Le Fonds a généré 13,4 millions de dollars en revenus de placement, une diminution de 3,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. De façon générale, plus de 85 % du portefeuille de placements consiste en titres de créances. Les plus faibles rendements des obligations en 2002 et les occasions de profit moindre ont donc eu un effet adverse sur les bénéfices. Le revenu de placements en 2002 est également réduit en raison de la radiation de 1,1 million de dollars en action dans le portefeuille (4,2 millions de dollars en 2001). À la fin de l'exercice, la valeur marchande du portefeuille dépasse la valeur comptable de 2,2 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2001).

Charges nettes d'ajustements et de réclamations

La diminution des charges nettes d'ajustements et de réclamations, d'environ 7 millions de dollars, est attribuable à des réductions des réserves de fonds des années antérieures combinées à une révision du taux d'escompte déterminée par calcul actuariel pour les paiements futurs contre les provisions pour sinistres.

Primes de réassurance

Le Fonds poursuit son association avec les réassureurs canadiens autorisés en 2002 et partage le risque proportionnellement dès le premier dollar perdu, que ce soit dans le domaine de la responsabilité professionnelle ou des assurances de titres en Ontario. Bien que le pourcentage cédé sur la couverture de responsabilité professionnelle soit demeuré à 35 % en 2002, le coût associé à cette couverture a augmenté de 2 millions de dollars, en raison surtout du resserrement général du marché de la réassurance.



Charges générales

L'augmentation des charges générales de 0,8 million de dollars par rapport aux niveaux de 2001 est attribuable à des coûts d'occupation plus élevés attribuables au renouvellement d'une entente de location, à une augmentation des frais de personnel et à un investissement continu dans la technologie.

BILAN COMBINÉ

Placements

L'actif en placements, y compris l'encaisse et les quasi-espèces, a augmenté de 5,7 millions de dollars pour atteindre 301,8 millions de dollars au 31 décembre 2002, en raison de l'encaisse dégagée par le fonctionnement et des revenus de placements générés par le portefeuille. Les placements sont effectués dans un portefeuille diversifié de haute qualité conformément à la politique de placement.

Provision pour réclamations impayées et charges d'ajustement et provision de la part des réassureurs

La part des réassureurs de la provision des réclamations impayées et des charges d'ajustement a fléchi de 144 millions de dollars en 2001 à 133,1 millions de dollars en 2002. Le déclin s'explique par les effets continus d'une réduction de la part cédée du programme d'assurance civile professionnelle en Ontario, qui est passée de 57 % en 1995 à seulement 35 % au cours des deux dernières années. La provision pour les réclamations impayées, qui représente le montant requis pour satisfaire à toutes les obligations des réclamants sans compenser la réassurance, a diminué de 329,1 millions de dollars en 2001 à 308,5 millions de dollars en 2002.

Excédent

L'excédent des produits sur les charges pour l'année a augmenté de 20,3 millions de dollars.

États financiers

Rapport des vérificateurs

AUX MEMBRES DU BARREAU DU HAUT-CANADA,

Nous avons vérifié le bilan cumulé du FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU HAUT-CANADA au 31 décembre 2002 et les états cumulés des produits et charges et de l'excédent ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 31 janvier 2003



Rapport de l'actuaire

pour les états financiers cumulés au 31 décembre 2002

RÔLE DE L'ACTUAIRE CHARGÉ DE L'ÉVALUATION

L'actuaire chargé de l'évaluation est nommé par le Comité de vérification de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats en sa qualité d'administrateur du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle du Barreau du Haut-Canada. L'actuaire est tenu, aux fins de la préparation de ces états financiers cumulés, de procéder à l'évaluation des provisions pour sinistres et d'en faire rapport au Comité de vérification et, par son intermédiaire, aux membres du Barreau. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue, sauf indication contraire, et aux exigences réglementaires. L'évaluation englobe les provisions pour sinistres, c'est-à-dire les provisions pour sinistres et frais de règlements des sinistres non payés survenus et déclarés avant le 31 décembre 2002, date des présents états financiers cumulés.

L'actuaire qui procède à l'évaluation du passif de ces événements futurs qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, émet des hypothèses sur les futurs taux de gravité des sinistres, l'inflation, les recouvrements de réassurance, les frais et autres questions, en tenant compte des circonstances du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle, de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats, ainsi que de la nature de la garantie offerte. Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion qu'il reçoit de la direction du Barreau et de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se servant du travail du vérificateur.

RAPPORT DE L'ACTUAIRE CHARGÉ DE L'ÉVALUATION

J'ai évalué les provisions pour sinistres de l'assurance responsabilité civile professionnelle consentie par le Barreau du Haut-Canada aux fins du bilan cumulé du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle au 31 décembre 2002, et toute modification s'y rapportant dans son état cumulé des produits et charges et de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions pour sinistres constitue une provision appropriée à l'égard de telles obligations. De plus, les résultats de l'évaluation sont présentés fidèlement dans les états financiers.

Toronto (Ontario)
Le 13 février 2003

Brian G. Pelly
Fellow, Institut Canadien des Actuaires

Bilan cumulé

En milliers de dollars *Au 31 décembre*	**2002**	2001
ACTIF		
Espèces et quasi-espèces	**2 786**	8 029
Placements *(note 4)*	**299 016**	288 099
Revenu de placement exigible et couru	**3 273**	2 965
Débiteurs	**15 801**	12 678
Part des réassureurs de la provision pour sinistres non payés et des frais de règlement *(note 6)*	**133 082**	144 028
Autres sommes à recevoir	**1 110**	1 350
Autres éléments d'actif	**134**	255
Immobilisations (amortissement cumulé : 4 203 $; 3 599 $ en 2001)	**1 454**	622
Impôts futurs *(note 2)*	**4 052**	3 355
Total de l'actif	**460 708**	461 381
PASSIF ET EXCÉDENT		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement *(notes 3 et 6)*	**308 520**	329 118
Fonds de stabilisation des primes *(note 8)*	**25 831**	26 603
Créditeurs et charges à payer	**12 497**	12 147
Excédent *(note 5)*	**113 860**	93 513
Total du passif et de l'excédent	**460 708**	461 381

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du Conseil,

le trésorier,

le président du Comité des finances et de la vérification,





État cumulé des produits et charges et de l'excédent

En milliers de dollars *Exercice terminé le 31 décembre*	**2002**	2001
PRODUITS		
Cotisations des membres, programme d'assurance obligatoire *(notes 7 et 8)*	**75 014**	74 835
Autres primes d'assurance	**7 773**	6 945
Commissions de réassurance	**10 343**	7 389
Revenu de placement	**13 444**	16 731
Total des produits	**106 574**	105 900
CHARGES		
Sinistres et frais de règlement, montant net *(notes 3 et 6)*	**32 927**	39 897
Primes de réassurance	**31 520**	29 558
Frais généraux	**10 812**	10 014
Transferts au Fonds d'administration générale du Barreau *(note 9)*	**2 600**	2 000
Taxes sur les primes	**2 498**	2 469
Provision pour impôts sur les bénéfices *(note 2)*	**5 870**	6 630
Total des charges	**86 227**	90 568
Excédent des produits sur les charges	**20 347**	15 332
Excédent au début de l'exercice	**93 513**	78 181
Excédent à la fin de l'exercice	**113 860**	93 513

Se reporter aux notes complémentaires.

État cumulé des flux de trésorerie

En milliers de dollars *Exercice terminé le 31 décembre*	**2002**	2001
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	**20 347**	15 332
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	**605**	494
Impôts futurs	**(697)**	1 378
Gain matérialisé	**(646)**	(2 036)
Amortissement des primes à l'émission d'obligations	**(1 262)**	(293)
	18 347	14 875
Autres fonds provenant de (affectés à) l'exploitation :		
Revenu de placement exigible et couru	**(308)**	25
Sommes à recevoir et autres éléments d'actif	**(2 762)**	3 402
Part des réassureurs de la provision pour sinistres non payés et des frais de règlement	**10 946**	15 775
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	**(20 598)**	(12 043)
Fonds de stabilisation des primes	**(772)**	733
Créditeurs et charges à payer	**350**	1 589
Total des fonds provenant des activités d'exploitation	**5 203**	24 356
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	**(1 437)**	(318)
Placements :		
Acquisition de placements	**(189 092)**	(313 595)
Produit tiré de la vente de placements	**180 083**	293 207
Acquisition de placements, montant net	**(9 009)**	(20 388)
Évolution nette des espèces et des quasi-espèces	**(5 243)**	3 650
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	**8 029**	4 379
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**2 786**	8 029

Se reporter aux notes complémentaires.



Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2002

(En dollars, sauf indication contraire)

1. Le programme d'assurance, de rétention du risque et sa structure en matière de réassurance

Les états financiers cumulés du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle présentent les résultats nets du programme d'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Haut-Canada (le « Barreau »). Aux termes de ce programme, les membres actifs versent des cotisations annuelles pour financer les coûts prévus des réclamations professionnelles rapportées au cours de chaque période d'assurance. L'indemnisation des membres est assujettie aux conditions de la police, notamment aux limites de couverture par sinistre et aux limites globales par membre pour chaque période d'assurance.

Les présents états financiers cumulent les résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie :

- du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle du Barreau (« le Fonds »), le fonds initialement mis sur pied dans les comptes de l'organisme pour comptabiliser les sinistres et les frais ainsi que les cotisations qui s'y rapportent et leur revenu de placement;
- de l'Assurance de la responsabilité civile professionnelle des avocats (« LAWPRO »), une filiale en propriété exclusive du Barreau qui a été constituée en 1990 en tant que compagnie d'assurance et qui est autorisée à fournir de l'assurance responsabilité civile et de l'assurance de titres aux avocats.

La structure de rétention et de réassurance des risques mise sur pied par ces deux entités est décrite dans les paragraphes suivants.

Avant le 1er juillet 1990, divers assureurs souscrivaient collectivement au programme d'assurance responsabilité civile professionnelle du Barreau, sous réserve d'une franchise. Le 1er juillet 1990, LAWPRO est devenue l'unique souscripteur du programme. Le Barreau a conservé la responsabilité financière de la franchise de la police jusqu'au 31 décembre 1994. Cette franchise était constituée d'une franchise de groupe et de franchises individuelles. Pour les périodes mentionnées ci-dessous, ces deux éléments totalisaient :

de juillet 1989 à juin 1990	250 000 $	par événement
de juillet 1990 à décembre 1991	200 000 $	par événement
de janvier 1992 à décembre 1994	250 000 $	par événement

Le Barreau n'a pas été en mesure de contracter une réassurance en excédent des pertes relativement à la franchise de groupe après la période d'assurance terminée en juin 1989. Par conséquent, le risque financier relatif à la franchise a été entièrement assumé par le Barreau, de juillet 1989 jusqu'à la fin de la période d'assurance terminée en décembre 1994.

LAWPRO assumait également une rétention nette au-delà de la franchise de groupe du Barreau, soit :

- du 1er juillet 1990 au 31 décembre 1991 : pour chaque sinistre individuel supérieur à 200 000 $, LAWPRO assumait l'excédent jusqu'à concurrence de 50 000 $;
- du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1992 : LAWPRO assumait une somme totale de 2 500 000 $ pour l'ensemble des sinistres individuels en excédent de 250 000 $, plus 10 % de chaque sinistre supérieur à 250 000 $, une fois la limite des 2 500 000 $ atteinte;

- du 1er janvier 1993 au 31 décembre 1994 : LAWPRO prenait en charge au cours de chaque année d'assurance une somme totale de 4 000 000 $ à l'égard des sinistres supérieurs à 250 000 $, plus, une fois ces 4 000 000 $ atteints, une autre tranche de 10 % de tous les autres sinistres supérieurs à 250 000 $.

Il a été décidé, avec prise d'effet le 1er janvier 1995, d'éliminer la franchise de groupe autoassurée. Depuis le 1er janvier 1995, la totalité du risque en excédent des franchises individuelles des membres est assurée au sein de LAWPRO. LAWPRO rétrocède à son tour une partie de sa rétention à des réassureurs enregistrés au Canada.

Les limites de réassurance de la période du 1er janvier 2002 jusqu'au 31 décembre 2002 sont de 1 M$ par sinistre et de 2 M$ au total par membre.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers cumulés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les plus importantes conventions comptables sont les suivantes :

Cotisations des membres, programme d'assurance obligatoire et autres primes d'assurance

Les cotisations des membres sont comptabilisées au moment où elles sont facturées, à l'exception de celles qui sont établies en fonction des opérations. Les cotisations établies en fonction des opérations, fixées en 1995, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, d'après les déclarations des membres.

Les autres primes d'assurance représentent les revenus générés par des programmes non obligatoires, y compris l'assurance de titres et l'excédent de couverture de responsabilité civile professionnelle. Ces opérations sont constatées au titre de revenus sur une base d'émission.

Placements

Les placements dans des titres de créance sont comptabilisés au coût non amorti. Les primes et les escomptes par rapport à la valeur nominale sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée à courir jusqu'à l'échéance. Les placements en actions ordinaires ou privilégiées sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes sur placements sont inclus dans le revenu de placement lorsqu'ils sont matérialisés. Toute perte de valeur autre que temporaire d'un placement est constatée dans les bénéfices.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des éléments d'actif ci-dessous :

Améliorations locatives	Durée du bail
Mobilier et matériel	de trois ans à cinq ans
Logiciels	de un an à trois ans

Soldes relatifs aux sinistres

a) Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

Le programme d'assurance couvre des réclamations faites aux assurés au cours d'une période d'assurance.

La provision est déterminée selon les évaluations au cas par cas, plus un montant pour la matérialisation et la déclaration tardive, et constitue une estimation du coût actualisé ultime de tous les sinistres jusqu'au 31 décembre 2002. Les estimations sont revues régulièrement et mises à jour, et tout règlement qui pourrait en résulter est inclus dans les résultats courants.



La provision au titre des sinistres non payés est présentée déduction faite d'un escompte qui correspond à l'estimation du revenu de placement qui sera gagné sur les fonds avant qu'ils ne soient affectés au règlement de sinistres. Par conséquent, la provision telle qu'elle est comptabilisée représente la juste valeur. L'estimation de l'escompte est établie en fonction de taux de rendement prévus sur les placements et des tendances constatées en matière de règlement de sinistres semblables.

b) Part des réassureurs de la provision pour sinistres non payés et des frais de règlement

Les recouvrements anticipés au titre de la réassurance sur les sinistres non payés et les frais de règlement sont constatés comme des éléments d'actif en même temps que le montant à payer, conformément à des principes compatibles avec la méthode utilisée par le Barreau pour déterminer ce dernier montant.

c) Franchise des membres

Les dispositions de la police d'assurance prévoient que les titulaires devront acquitter des franchises dont le montant varie de néant à 25 000 $. Les recouvrements anticipés au titre des franchises sur les sinistres payés et non payés sont constatés, déduction faite de toute provision requise pour créances irrécouvrables, conformément à des principes compatibles avec la méthode utilisée par le Barreau pour déterminer le passif correspondant au titre des sinistres.

Impôts sur les bénéfices

LAWPRO utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode du passif fiscal, les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs sont établis en fonction des écarts entre les valeurs comptable et fiscale des éléments d'actif et de passif, et calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devraient être applicables au cours des périodes où il est prévu que les éléments d'actif et de passif d'impôts futurs seront réglés ou réalisés.

Le Fonds n'est pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices ni à l'impôt sur le capital, car il s'agit d'un organisme sans but lucratif.

3. Incertitude relative à la mesure

Le règlement des sinistres en matière d'assurance de la responsabilité civile professionnelle fait intervenir des procédés dont l'issue est incertaine. Par conséquent, l'estimation du coût définitif des sinistres déclarés à ce jour, qui sous-tend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement, donne lieu à une incertitude quant à la mesure. Les montants sont nécessairement établis en fonction des estimations des tendances futures quant à la gravité des sinistres et à d'autres facteurs, qui peuvent varier au cours du règlement des sinistres. Les frais ultimes varieront inévitablement, dans une certaine mesure, par rapport aux estimations actuelles. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité inhérent à de telles estimations, la direction est d'avis que la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est suffisante. Les estimations sont revues au moins une fois par année par un actuaire et, si des ajustements sont jugés nécessaires, ils sont reflétés dans les activités de l'exercice en cours.

La mesure de l'estimation des recouvrements de réassurance et des franchises des membres est également incertaine. La direction est convaincue que des provisions suffisantes ont été constituées au titre des montants qui pourraient ne pas être recouvrés et elle croit que le risque qui pourrait subsister n'aurait pas d'effet important en ce qui a trait aux présents états financiers.

4. Renseignements sur les placements

Le Fonds et LAWPRO détiennent un portefeuille diversifié composé d'actions et de titres assortis de la cote « A » ou d'une cote supérieure.

Justes valeurs estimatives

Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements au 31 décembre s'établissaient comme suit :

	2002			2001		
(en milliers de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Taux de rendement %	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Taux de rendement %
Titres de créance	258 629	264 878	4,2	255 049	260 123	4,3
Actions ordinaires	32 542	28 454		25 421	26 033	
Actions privilégiées	7 845	7 869		7 629	7 617	
	299 016	301 201		288 099	293 773	

Les justes valeurs estimatives des titres de créance, des actions ordinaires et des actions privilégiées sont fondées sur les cours du marché. La valeur comptable des actions ordinaires ci-dessus est présentée déduction faite d'une réduction de valeur de 5 329 $ (4 169 $ en 2001).

Risques de liquidité et de taux d'intérêt

Les échéances des titres de créance s'établissaient comme suit au 31 décembre 2002 :

(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable
Titres de créance	23 861	224 044	10 724	258 629
Pourcentage du total	9 %	87 %	4 %	

La durée moyenne des titres de créance au 31 décembre 2002 est de 2,4 ans. Les actions ne comportent pas d'échéance prévue.

5. Excédent

L'excédent du Fonds comprend le capital et l'excédent de LAWPRO. Au 31 décembre 2002, le capital, l'excédent et les réserves réglementaires de LAWPRO, tels qu'ils sont comptabilisés en vertu des exigences réglementaires des assurances, s'élevaient à 81,0 M$ (72,3 M$ en 2001).

6. Sinistres et frais de règlement

Réassurance cédée

Afin de limiter les pertes et de partager les risques, le Fonds et LAWPRO procèdent à des cessions avec d'autres assureurs.

Le montant net des sinistres et frais de règlement présenté dans l'état cumulé des produits et charges a été réduit du montant de la réassurance cédée, soit 19,9 M$ (12,3 M$ en 2001).

Si un réassureur n'était pas en mesure de satisfaire à ses obligations en vertu des conventions de réassurance, le Fonds et LAWPRO seraient responsables des montants en cause.

Actualisation des sinistres

Conformément aux principes comptables généralement reconnus, les sinistres sont présentés déduction faite d'une réduction qui reflète la valeur de rendement de l'argent. Les états financiers réglementaires de LAWPRO sont présentés sur une base non actualisée tel qu'il est exigé par l'organisme de réglementation des assurances.

L'incidence de l'actualisation des sinistres se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	**2002** Non actualisé	Montant de l'actualisation	Actualisé
BILAN			
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	333 380	(24 860)	308 520
Part des réassureurs de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	146 009	(12 927)	133 082
ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES			
Sinistres et frais de règlement, montant net	39 646	(6 719)	32 927

(en milliers de dollars)	**2001** Non actualisé	Montant de l'actualisation	Actualisé
BILAN			
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement	342 929	(13 811)	329 118
Part des réassureurs de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	152 651	(8 623)	144 028
ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES			
Sinistres et frais de règlement, montant net	40 042	(145)	39 897

7. Cotisations des membres, programme d'assurance obligatoire

Les cotisations des membres pour l'année 2002 comprennent la cotisation annuelle de base de 2 700 $ par membre (2 800 $ en 2001) et des cotisations supplémentaires qui sont facturées en fonction des sinistres antérieurs du membre, de son statut et de certaines données présentées relativement aux opérations. En 2002, les cotisations additionnelles ont totalisé 26,4 M$ (26,8 M$ en 2001). Les soldes sont présentés déduction faite de l'ajustement rétrospectif des taux de primes.

8. Fonds de stabilisation des primes

Les produits tirés des cotisations relatives aux opérations sont assujettis à la variation du nombre d'actes juridiques qui, en partie, reflète l'évolution du climat économique. Tous les produits tirés des opérations et des cotisations fondées sur l'historique des sinistres, en sus des niveaux de primes convenus pour l'exercice, sont détenus aux fins d'assurance future et utilisés comme primes relativement au programme d'assurance pour les années subséquentes. Si ces cotisations devaient connaître un manque à gagner,

l'insuffisance de l'actif des fonds serait transférée du Fonds de stabilisation des primes. Le montant de la réduction s'établissait à 4,9 M$ en 2002 (2,2 M$ en 2001).

En outre, ce fonds reflète également l'ajustement rétrospectif des taux des primes en vertu de l'entente sur l'assurance conclue entre le Fonds et LAWPRO. Le Fonds de stabilisation des primes a connu une augmentation de 4,1 M$ en 2002 grâce à cet ajustement (2,9 M$ en 2001).

9. Transfert au Fonds d'administration générale du Barreau

Les revenus de placement du Fonds autonome qui affiche un excédent par rapport aux obligations en matière de sinistres sont à la disposition du Barreau aux fins d'administration générale.

10. Engagements

LAWPRO est tenu de verser des loyers mensuels jusqu'au 31 janvier 2008. Les obligations locatives se présentent comme suit :

	(en milliers de dollars)
2003	1 300 $
2004	1 362 $
2005	1 362 $
2006	1 362 $
2007	1 362 $
Par la suite	114 $

11. États financiers correspondants

Certains montants des états financiers correspondants ont été reclassés pour mieux refléter la nature du compte.

LibraryCo Inc. est une société sans but lucratif qui a pour mandat d'administrer centralement le réseau de bibliothèques de droit de comté de l'Ontario conformément aux objectifs de la structure de système mixte aux fins du perfectionnement des habiletés de l'avocat compétent.

ÉTATS DES PRODUITS ET DES CHARGES

Avec des revenus totaux d'environ 6,7 millions de dollars, LibraryCo Inc. affichait un léger déficit global de 23 000 $ en 2002. Ce déficit était moins élevé que prévu et a été couvert par une affectation du Fonds de réserve.

Produits

Le total des revenus de 6,7 millions de dollars en 2002 est formé de 5,4 millions de dollars provenant des cotisations des membres et d'environ 1,3 million de dollars provenant des subventions de la Fondation du droit de l'Ontario. La cotisation au Barreau pour les bibliothèques de comté en 2002 était de 208 $ par membre (210 $ en 2001) et le nombre de membres va en augmentant.

Charges

Les charges nécessaires au fonctionnement des 48 bibliothèques de droit de comté et de district totalisent 6,4 millions de dollars sur le total de 6,7 millions. Ces charges sont surtout attribuables aux collections – traditionnelles et électroniques - au personnel et au fonctionnement. La composition des charges est conforme à celle des années précédentes. Le solde de 366 000 $ a été affecté au fonctionnement du siège social et à l'administration du système de bibliothèque.

BILAN

À la fin de l'exercice 2002, le Fonds d'administration générale de LibraryCo Inc. affichait un déficit de 22 000 $ et le Fonds d'immobilisations, un solde de 29 000 $. La société a aussi un fonds de réserve de 1,8 million de dollars grevé d'affectations aux fins des bibliothèques de droit de comté et de district tel qu'approuvé par le conseil d'administration.

Rapport des vérificateurs

AUX ACTIONNAIRES DE LIBRARYCO INC.,

Nous avons vérifié le bilan de LIBRARYCO INC. au 31 décembre 2002 et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes des fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres correspondants de l'exercice 2001 ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 30 janvier 2003



Bilan

En milliers de dollars

Au 31 décembre	2002	2001
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	**1 469 229**	1 826 316
Frais payés d'avance	**15 304**	8 199
Taxe sur les produits et services à recevoir	**83 821**	2 787
Montant à recevoir d'une entité apparentée *(note 3)*	**–**	13 427
Montant à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario	**322 500**	–
	1 890 854	1 850 729
IMMOBILISATIONS *(note 4)*	**29 601**	39 346
Total de l'actif	**1 920 455**	1 890 075
PASSIF, CAPITAL-ACTIONS ET SOLDES DES FONDS		
Créditeurs et charges à payer *(note 3)*	**111 848**	58 267
CAPITAL-ACTIONS ET SOLDES DES FONDS		
Capital-actions *(note 5)*	**200**	200
Fonds d'administration générale	**(22 479)**	(33 774)
Fonds investis en immobilisations	**29 601**	39 346
Fonds de réserve	**1 801 285**	1 826 036
Total du capital-actions et des soldes des fonds	**1 808 607**	1 831 808
Total du passif, du capital-actions et des soldes des fonds	**1 920 455**	1 890 075

Se reporter aux notes complémentaires.

Au nom du Conseil d'administration,

Président du Conseil d'administration,

Président du Comité des finances,

État des produits et des charges

En milliers de dollars
Au 31 décembre

	2002	2001
PRODUITS		
Subventions du Barreau du Haut-Canada	**5 408 000**	5 250 000
Subventions de la Fondation de droit de l'Ontario	**1 290 000**	1 316 000
Revenu d'intérêt	**25 249**	43 424
Total des produits	**6 723 249**	6 609 424
CHARGES		
Siège social/administration		
Salaires et avantages sociaux	**169 476**	103 533
Locaux et frais d'occupation	**53 388**	37 256
Honoraires	**76 585**	124 975
Autres *(note 6)*	**66 328**	68 607
Total des charges liées au siège social et à l'administration	**365 777**	334 371
Bibliothèques de droit de comté et de district – achats centralisés		
Produits et services électroniques	**1 090 355**	1 080 128
Mises à niveau matérielle et logicielle	**154 645**	143 267
Mobilier ergonomique	**45 000**	–
Assurances et avantages sociaux collectifs	**209 738**	43 818
Autres *(note 7)*	**144 503**	150 254
	1 644 241	1 417 467
Bibliothèques de droit de comté et de district – subventions *(note 8)*	**4 736 432**	4 823 153
Total des charges des bibliothèques de droit de comté et de district	**6 380 673**	6 240 620
Total des charges	**6 746 450**	6 574 991
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	**(23 201)**	34 433

Se reporter aux notes complémentaires.



État de l'évolution des soldes des fonds

En milliers de dollars
Exercice terminé le 31 décembre

	2002				2001
	Fonds d'adminis-tration générale	Fonds investis en immo-bilisations	Fonds de réserve	**Total**	Total
Solde au début de l'exercice	(33 774)	39 346	1 826 036	**1 831 608**	–
Apport du Barreau du Haut-Canada	–	–	–	–	1 797 175
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) pour l'exercice	(38 705)	(9 745)	25 249	**(23 201)**	34 433
Virements interfonds	50 000	–	(50 000)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	(22 479)	29 601	1 801 285	**1 808 407**	1 831 608

Se reporter aux notes complémentaires.

États financiers

État des flux de trésorerie

En milliers de dollars
Au 31 décembre

	2002	2001
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	**(23 201)**	34 433
Élément sans mouvement de fonds :		
Amortissement des immobilisations	**9 745**	5 481
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Frais payés d'avance	**(7 105)**	(8 199)
Taxe sur les produits et services à recevoir	**(81 034)**	(2 787)
Montant à recevoir de la Fondation du droit de l'Ontario	**(322 500)**	–
Créditeurs et charges à payer	**53 581**	58 267
Total des activités de fonctionnement	**(370 514)**	87 195
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances à une entité apparentée	**13 427**	(13 427)
Apport du Barreau du Haut-Canada	**–**	1 797 175
Produit de l'émission de capital-actions	**–**	200
Total des activités de financement	**13 427**	1 783 948
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	**–**	(44 827)
(Diminution) augmentation des liquidités	**(357 087)**	1 826 316
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	**1 826 316**	–
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	**1 469 229**	1 826 316

Se reporter aux notes complémentaires.



Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2002
(En dollars, sauf indication contraire)

1. Généralités

LibraryCo Inc. (« l'organisme ») est une filiale sans but lucratif en propriété exclusive du Barreau du Haut-Canada qui a été constituée le 12 avril 2001 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. Le Barreau du Haut-Canada détient toutes les actions ordinaires de l'organisme et l'Association des bâtonniers de comté et de district détient toutes les actions spéciales.

Le but de l'organisme est d'administrer les fonds provenant des membres du Barreau du Haut-Canada et d'élaborer des politiques, des priorités, des directives et des normes sur la prestation des services des bibliothèques de comté en Ontario, y compris la distribution des fonds aux diverses bibliothèques de droit de comté et de district.

LibraryCo Inc. n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices ni à la taxe sur le capital aux plans fédéral et provincial car elle est un organisme sans but lucratif.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif publiées par l'Institut canadien des comptables agréés, à l'aide de la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le Fonds d'administration générale représente les activités d'administration, de gestion et de prestation des services de bibliothèques. Le Fonds de réserve vise des fins précises, telles qu'elles sont déterminées périodiquement et approuvées par le conseil d'administration. Les fonds investis en immobilisations fait état des immobilisations de l'organisme.

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont des montants déposés et investis dans des instruments de placement à court terme (moins d'un an) conformément à la politique de placement de l'organisme. Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande. Le revenu de placement, à l'exception du revenu gagné sur le Fonds d'administration générale, est versé et inscrit dans le Fonds de réserve.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges selon la méthode de l'amortissement dégressif comme suit :

Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique	30 %
Améliorations locatives	linéaire sur la durée de la location

La moitié de la dotation normale aux amortissements est constatée dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les logiciels informatiques sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Constatation des produits

Les apports affectés qui sont liés au fonctionnement général sont comptabilisés comme produits du Fonds d'administration générale dans l'exercice où les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés comme produits du fonds affecté pertinent.

Collections

L'organisme possède une collection de documents de référence et de recherche juridiques. Le coût des pièces qui viennent s'ajouter aux collections est passé en charges au fur et à mesure des achats.

Instruments financiers

La juste valeur estimative de l'encaisse et des placements à court terme, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créditeurs et charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance relativement courte de ces instruments.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date du bilan et les produits et les charges constatés au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Opérations et soldes avec une entité apparentée

Le montant à recevoir du (dû au) Barreau du Haut-Canada, actionnaire de l'organisme, ne porte pas intérêt à un taux convenu ni n'est accompagné de modalités de remboursement particulières.

	2002	2001
Opérations		
Achats du Barreau du Haut-Canada	84 853 $	64 638 $
Soldes		
Montant à recevoir au Barreau du Haut-Canada	–	13 427 $
Montant dû au Barreau du Haut-Canada (compris dans les créditeurs et charges à payer)	82 883 $	–

Les coûts associés au catalogage des collections, à la formation permanente et au matériel du Cours de formation professionnelle pour les bibliothèques de comté et de district, ainsi que les services de traiteurs pour les réunions du conseil d'administration sont inclus dans les achats du Barreau du Haut-Canada.

4. Immobilisations

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	**Montant net**	Montant net
Mobilier et agencements	15 938 $	4 463 $	**11 475 $**	14 344 $
Équipement informatique	19 962	8 085	**11 877**	16 968
Améliorations locatives	8 927	2 678	**6 249**	8 034
	44 827 $	15 226 $	**29 601 $**	39 346 $



5. Capital-actions

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions spéciales, donnant droit d'élire un administrateur

Émis	2002	2001
100 actions ordinaires	**100 $**	100 $
100 actions spéciales	**100**	100
	200 $	200 $

Au moment de la constitution, l'organisme a émis 100 actions ordinaires au Barreau du Haut-Canada et 100 actions spéciales à l'Association des bâtonniers de comté et de district en contrepartie de la somme de 100 $ chacune.

6. Autres charges - siège social/administration

Ces charges comprennent les coûts afférents aux déplacements du personnel, aux réunions du conseil d'administration et autres frais.

7. Autres charges - Bibliothèques de droit de comté et de district – achats centralisés

Ces charges comprennent les coûts afférents aux publications, au catalogage, aux réunions de comités, aux besoins particuliers et autres.

8. Subventions aux bibliothèques de droit de comté et de district

Ces subventions représentent la distribution trimestrielle des fonds aux 48 bibliothèques de comté et de district. Ces subventions sont distribuées en conformité avec les politiques et les procédures établies par le conseil d'administration de l'organisme.

Afin de s'assurer de la bonne affectation de ces fonds, la direction a entrepris les procédures suivantes :

le personnel de l'organisme se rend périodiquement dans chaque bibliothèque pour étudier les renseignements financiers, évaluer les collections et déterminer les services à fournir;

chaque bibliothèque soumet un budget annuel que le personnel de l'organisme examine;

chaque bibliothèque soumet des renseignements financiers périodiques que le personnel de l'organisme examine;

une conférence annuelle est organisée, regroupant le personnel de l'organisme et le personnel de toutes les bibliothèques.

En 2002 et 2001, l'organisme a versé les subventions suivantes aux bibliothèques énumérées ci-dessous :

	2002	2001
Algoma District Law Association	**82 372 $**	81 856 $
Association du Barreau du Comté de Carleton	**399 748**	393 767
Brant Law Association	**74 136**	73 694
Bruce Law Association	**55 696**	61 446
Cochrane Law Association	**90 452**	89 997
Dufferin Law Association	**52 572**	58 122
Durham County Law Association	**111 824**	111 302
Elgin Law Association	**60 136**	66 514
Essex Law Association	**168 036**	167 741
Frontenac Law Association	**73 992**	73 511
Grey Law Association	**55 996**	61 863
Haldimand Law Association	**51 148**	56 038
Halton Law Association	**109 376**	108 007
Hamilton Law Association	**272 968**	270 044
Hastings Law Association	**76 064**	75 638
Huron Law Association	**54 564**	60 256
Kenora Law Association	**62 884**	62 481
Kent Law Association	**55 392**	61 109
Lambton County Law Association	**58 352**	64 298
County of Lanark Law Association	**54 312**	59 987
Leeds & Grenville Law Association	**59 032**	65 152
Lennox & Addington Law Association	**50 828**	56 035
Lincoln Law Association	**130 504**	128 129
Manitoulin Law Association	**5 400**	6 090
Metropolitan Toronto Lawyers Association	**413 216**	412 098
Middlesex Law Association	**232 692**	230 851
Muskoka Law Association	**53 204**	57 271
Nipissing Law Association	**69 328**	68 880
Norfolk Law Association	**54 196**	59 853
Northumberland County Law Association	**54 760**	60 473
Oxford Law Association	**55 368**	61 297
Parry Sound Law Association	**43 060**	47 482
Peel Law Association	**172 000**	170 670
County of Perth Law Association	**47 476**	52 421
Peterborough Law Association	**82 460**	82 140
Prescott & Russell Law Association	**49 308**	54 503
Rainy River Law Association	**51 916**	57 322
Renfrew County Law Association	**77 536**	77 194
County of Simcoe Law Association	**118 156**	116 425
Stormont, Dundas & Glengarry Law Association	**56 300**	62 047
Sudbury District Law Association	**122 344**	121 904
Temiskaming Law Association	**54 360**	59 884
Thunder Bay Law Association	**110 880**	110 360
Victoria Haliburton Law Association	**71 940**	71 501
Waterloo Law Association	**174 476**	172 302
Welland Law Association	**91 396**	90 687
Wellington Law Association	**91 952**	90 592
York Region Law Association	**122 324**	121 919
	4 736 432 $	4 823 153 $

9. Engagements en vertu de contrats de location

L'organisme a conclu un contrat de location pour ses bureaux. Le bail d'une durée de cinq ans échéant le 30 avril 2006 prévoit des loyers annuels de 10 992 $ plus les coûts de fonctionnement les trois premières années et 13 200 $ plus les coûts de fonctionnement les deux dernières années.

10. Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.